



La Lettre des Amis des Houches

Editorial



Par Michel BAUJON, Président de l'association Les Amis des Houches

Il s'en est passé des choses depuis notre dernière lettre n°2 de janvier, et

Second évènement, à Chamonix cette fois, avec le nouveau PLU et la ferme volonté de mettre fin aux constructions de résidences souvent de prestige, et de rééquilibrer les priorités vers l'habitat des résidents permanents, en espérant qu'il ne soit pas trop tard. En constatant la floraison des projets haut de gamme dans tous les quartiers des Houches, très loin des attentes des Houchards, une telle décision est souhaitable ici aussi.

nous sommes très heureux de vous présenter celle-ci sous une forme totalement nouvelle, permettant plus de sécurité numérique et surtout une modernité et un agrément que vous apprécierez, nous l'espérons avant tout.

Nous avons notamment pu noter 3 évènements importants dans la Vallée, à commencer par le budget 2025 des Houches adopté avec une forte progression, mais aussi avec un dévissage inquiétant de 25% du budget du chantier de la salle Olca qui sera livrée mi 2026.

Troisième évènement, peu modeste mais soyons-en fiers, la réussite des initiatives hivernales de notre Association. La sortie raquettes vers Le Buet, la visite du Musée montagnard, les belles rencontres à de multiples occasions renforcent notre cohésion, notre présence et notre envie de contribuer, avec beaucoup d'autres, au dynamisme de la vie locale.

Vivement les projets à venir, que nous communiquerons prochainement, parmi lesquels notre Assemblée Générale annuelle ouverte à Tous, fixée au jeudi 7 août, à laquelle nous vous attendrons nombreux, résidents permanents, secondaires ou occasionnels.



Le budget 2025 est voté et celui d'Olca s'enfle

Le budget prévisionnel 2025 a été adopté par les Élus des Houches le 21 février dernier, sans grand débat, mais avec le constat que son équilibre n'est dû qu'au maintien de la surtaxation de 60% de la taxe

Mais quelle ne fut pas notre surprise d'y apprendre que le budget du chantier de la salle Olca s'envolait à hauteur de 12,892 M€ TTC, soit 10.743 M€ HT à charge de la Commune. Alors qu'il était annoncé depuis le départ, puis maintenu mordicus jusqu'au magazine municipal de novembre 2024 pour 8,5 M€ HT, patatas ! 3 mois après, le budget dévisse de 25% (+2,2 M€) ! Il faut donc trouver 2,6 M€ d'autofinancement sur les exercices de 2024 à 2026 mais, rassurez-vous ça tombe bien, c'est pile-poil la recette attendue de la surtaxation sur les résidences secondaires pour ces 3 mêmes années.

d'habitation sur les résidences secondaires !

Voilà donc, au moins pour les recettes fiscales qu'ils abondent, que les résidents secondaires sont bienvenus dans la Commune.

La boucle est bouclée ! L'amélioration de l'habitat pour les résidents permanents à laquelle cette surtaxe était destinée par la Loi attendra encore !



Nouvelles règles pour la carte de résident secondaire / Via-Cham

La carte « résident secondaire » (au recto) / « Viacham » (au verso) évolue en 2025 du fait du nouveau délégataire des transports en commun, Chamonix Mobilité.

Il est donc indispensable de remplacer votre carte actuelle en Mairie, si ce n'est déjà fait, dès votre arrivée sur place avec un justificatif d'identité et de domicile aux Houches (facture d'eau, d'électricité ou avis d'impôt) et une photo.

Si votre carte achetée 50 € pour un an est toujours valide, l'opération sera gratuite et, par ailleurs, la carte reste gratuite pour les plus de 75 ans. Moyennant 50 € par an, cette carte permet :

- de voyager gratuitement dans les trains (de Servoz à Vallorcine) ainsi que dans les bus – de nuit comme de jour - dont le nombre et la fréquence ont été augmentés (8 catégories de lignes). Consulter chamonix-mobilité.com ou le Guide de la Mobilité disponible à l'Office du Tourisme;
- d'utiliser gratuitement (sur une durée de 6h à 13h par 24h selon les parkings) les 4 parkings de Chamonix suivants : Centre-Ville (ex-Grépon), Corzolet, Fond des Gires et Tennis. Rappel : le badge Parking est renouvelé automatiquement en même temps que la carte de résident secondaire. A défaut il est à retirer au parking St Michel sur présentation de la carte grise.

Mais attention, de nouvelles règles d'accès aux bus seront appliquées dès le 3 juin :

- vous devrez badger votre nouvelle carte sur un lecteur équipant désormais les bus;
- les conducteurs ne vendront plus de tickets à 2€ dans les bus;
- à défaut de carte, l'usager devra acheter un ticket à la journée/ semaine/mois aux points de vente de Chamonix Mobilité ou à l'Office de Tourisme;
- les contrôles seront renforcés et les amendes appliquées.

Par ailleurs, la carte Résident / Viacham offre de nombreux avantages, décrits sur le site Internet viacham.com. Par exemple : réduction dans plusieurs espaces des Communes de la Vallée, comme la patinoire, la piscine, les musées, les médiathèques, etc.

D'autres prestataires proposent également des offres sur présentation de la carte, par exemple : réductions de 25% sur les bains aux [Thermes de Saint Gervais](#), de 30% sur le forfait de ski [Cham le Pass](#) ou encore de 50% sur [l'Aiguille du midi](#).



Danger sur le chemin des Eaux Rousses (Le Clu)

Le chemin du bord de l'Arve entre Les Houches et Les Bossions reste fermé pour cause de chute de pierres de Merlet.

Un mur antibruit sur la RN 205

Une enquête publique a été conduite du 4 mars au 4 avril concernant la construction d'écrans acoustiques le long de la nationale au pied des Houches. La position de notre association a été formulée par notre président Michel Baujon. Notre préconisation dépasse la simple pose d'écrans acoustiques. En effet, pour réduire l'ensemble des nuisances de cette route, il conviendrait de limiter la vitesse, réaliser un traitement phonique de la chaussée, de réduire le trafic routier notamment de transit international. La seule solution efficace selon nous est la couverture de la portion de route traversant les zones urbanisées.

[Voir le message complet de l'association.](#)

Voir notre contribution
à l'enquête publique

L'antenne 5G SFR a du plomb dans l'aile aux Granges

Le projet d'installation d'une antenne relais de 42m, trop proche du quartier des Granges, a donné lieu à de nombreuses réactions, à des manifestations ainsi qu'à trois recours auxquels SFR et la municipalité doivent faire face. Dans ces conditions, SFR a renoncé à l'emplacement initial au profit du Carrefour des Bucherons.

Au passage, on apprend (source : le Collectif citoyen contre l'antenne) que la convention d'occupation accordée à SFR contenait une clause illicite interdisant aux citoyens d'avoir connaissance de la convention...

Bel exemple de transparence !



Restauration du patrimoine religieux

Nous donnons ici la parole à une Association dont nous sommes partenaires, l'ARPAREH, et dont nous encourageons le but de soutenir les projets de restauration du patrimoine religieux et notamment de l'église des Houches, en raison de leur caractère historique et patrimonial auquel nous sommes attachés.

[En savoir plus](#)

Fin de la construction de résidences secondaires à Chamonix

Le nouveau PLU (Plan Local d'urbanisme) de Chamonix s'appuie sur la Loi Le Meur pour mettre un coup d'arrêt à la prolifération des résidences secondaires, au profit de l'habitat permanent. Ainsi, la commune n'autorisera plus aucune nouvelle construction de résidence secondaire en instaurant des servitudes de logement permanent. Une obligation de mixité sociale sera également au rendez-vous.

L'hébergement hôtelier est également visé : plus aucune construction hôtelière d'ampleur.

Détails sur le site de la Mairie de Chamonix



Vers un second tube au tunnel du Mont Blanc ?

La réunion du Comité de Coopération Transfrontalier Franco-Italien du 7 février dernier n'a pas manqué d'alerter les communes de la vallée de Chamonix.

En effet, nous y apprenons la mise en place d'un Comité Technique « chargé de travailler à une réflexion globale à l'échelle des liaisons transalpines sur la résilience des infrastructures et la décarbonation des transports routiers ».

Même si le ministre des Transports a affirmé être opposé au percement d'un second tube pour le tunnel du mont Blanc, la rédaction ambiguë de cette déclaration, sachant que les Italiens y sont favorables, ne manque de mobiliser les communes du côté français. Pour Les Houches, le Conseil Municipal a voté une motion d'opposition à un quelconque projet en ce sens.

Locations saisonnières

Comme annoncé dans notre newsletter de janvier 2025, l'obligation de déclaration des logements destinés à la location touristique est effective au 1^{er} mai 2025. Désormais, les propriétaires d'un bien donné à la location doivent en faire la déclaration à la mairie et ainsi obtenir un numéro d'enregistrement. La limitation est de un bien par personne physique pour Chamonix et Les Houches, deux biens pour Servoz.

Démarche en ligne



Pour compléter votre connaissance des Houches et ses environs

Nous avons identifié plusieurs sites intéressants pour celles et ceux qui aiment Les Houches et la région.

[En savoir plus](#)



QUIZ : LES HOUCHE / SAINT-GERVAIS

Par Bernard PONTIER, Membre du Conseil des Amis des Houches

Le jeudi 27 février un groupe des Amis des Houches a bien profité de la visite de l'Exposition Téléphérique et compagnie, au Musée Montagnard des Houches.

Notre conférencier, Yves BORREL, membre de l'association Dans l'temps, nous a fait découvrir de nombreux aspects de cette page capitale de l'histoire de la vie locale de notre cher village. Allez tous voir cette exposition qui est ouverte jusqu'au 16 mai 2026.

Vous pourrez y marcher sur la carte photographiée ci-dessous (les annotations en rouge ont été rajoutées).

Un des jeunes participants à cette visite a marqué son étonnement : « Je ne savais pas que quand mon papy me faisait skier aux Houches, j'étais à Saint-Gervais. »

C'est cette réflexion innocente qui m'a inspiré ce petit quiz.

Voici une liste de noms de lieux ou d'affirmations qui concernent Les deux communes voisines LES HOUCHE ou SAINT-GERVAIS. Pour LES HOUCHE notez 1, pour SAINT-GERVAIS, notez 2

(Réponses dans la prochaine Newsletter)

[Quiz ici](#)



Billet d'humeur

Par Christian PARMENTIER, Membre du Conseil des Amis des Houches

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

*Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
(déclaration des Droits de l'Homme de 1789)*

Ainsi tous les citoyens disposent des mêmes droits mais aussi des mêmes devoirs

En réalité, cette règle est allègrement contournée. Il existe, bien sûr, de nombreux exemples mais prenons un cas bien évident : celui des résidents secondaires.

Nous avons là des citoyens – généralement résidents à temps partiel - qui sont redevables de la taxe foncière ET de la taxe d'habitation (THRS). Cette dernière a été l'an dernier fortement augmentée dans de nombreuses communes - jusqu'à + 60% de « surtaxe » pour certaines – officiellement dans un but d'amélioration de l'habitat permanent.

Soit ! Mais en contrepartie, on a quoi ?

RIEN, pas de droit de vote, pas de représentation, pas de concertation, pas de prise en considération. Il est même des édiles qui souhaitent faire partir les résidents secondaires (alors même qu'ils représentent la grande majorité de leurs recettes fiscales). En France on aime bien mettre les gens dans des cases... malheureusement, la plupart du temps les règles de base de la segmentation marketing sont ignorées. Ainsi, on mélange dans la même catégorie « résidents secondaires » :

- les investisseurs qui n'ont aucune intention de résider dans la localité mais seulement d'en tirer profit par la location, voire la défiscalisation,
- les particuliers qui acquièrent un bien secondaire pour y passer leurs vacances et qui confient la location à une plateforme ou un prestataire le reste du temps.
- ceux qui - par leur profession ou profitant de leur retraite – peuvent séjournier plusieurs mois par an et qui s'intéressent vraiment à la vie locale, parfois depuis plusieurs générations.

Une distinction entre ces différents résidents serait la bienvenue, notamment une représentation, ou à tout le moins une concertation, avec les édiles.



Rejoignez notre association !

Rejoignez "Les Amis des Houches" et participez à la préservation de l'authenticité et de la beauté de notre village. Partagez des moments conviviaux avec d'autres amoureux des Houches lors d'activités tout au long de l'année. Ensemble, faisons entendre notre voix et restons informés des projets qui touchent notre cadre de vie.

Adhérez dès aujourd'hui!

Assemblée Générale annuelle

Ne ratez pas l'Assemblée Générale des Amis des Houches le jeudi **7 août prochain à 16h30** à l'Espace Animation (au centre du village, au-dessus de l'Office de Tourisme. Cette réunion est ouverte à tous, adhérents ou non à l'Association.

Association "Les Amis des Houches"

Cet email a été envoyé à annie.parenteau@yahoo.com

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.



[Visitez notre site web](#)

[Se désinscrire](#)

